

**DISCOURS.** Mercredi soir, lors de l'embrasement de la cathédrale, Serge Grouard a discoursu très religieusement sur Jeanne d'Arc, tandis que l'évêque a tenu, lui, des propos davantage « républicains », allant même jusqu'à évoquer la loi du 10 juillet 1920. Promulguée sous Paul Deschanel, elle institue la fête de Jeanne d'Arc « fête du patriotisme » et donc fête nationale, le deuxième dimanche de mai (correspondant à la libération d'Orléans), visant ainsi à empêcher sa récupération par un quelconque parti politique. Une inversion des rôles que Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste et ancien maire d'Orléans, n'a pas manqué de faire remarquer à Serge Grouard, lequel lui a rétorqué : « Il y a eu des précédents ! ». ■